Compiegne, mercredi 12 février 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/00682

Pris en application :
Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Modalités d'exploitation (navigation de nouveau interdite par le barrage)

RIVIERE OISE CANALISEE - ECLUSES DE VENETTE

Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 12/02/2020 à 11:45 au 28/02/2020 à 20:30**
  - **Oise canalisée (écluse n°1 de Venette)**
    pk 95,800

Commentaire :
Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que le barrage de Venette est interdit à la navigation. Le trafic s'effectue de nouveau par le sas 185m. Pour information, le sas 125m est toujours fermé. Vous êtes priés de bien vouloir vous conformer aux instructions données par les agents de Voies navigables de France.

Service(s) à contacter :
UTI Seine-Nord, 2, bd Gambetta, BP 20053, 60321 COMPIEGNE CEDEX
Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27

Date limite d'affichage :
29/02/2020

Chef de la subdivision exploitation

Signé

Hélène BUMBACA

UTI Seine-Nord
2, bd Gambetta - BP 20053
60321 COMPIEGNE CEDEX
Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27